

Eau en agriculture : une année 2023 sous le signe d'une nécessaire capacité d'adaptation, d'innovation et de collaboration

Emilie Pommier et Elisa Mitko, pour Agrosolutions, janvier 2023

L'année 2022 en France a été marquée par de fortes problématiques autour de la ressource en eau et l'agriculture n'a pas été épargnée. L'année 2023 s'annonce peut-être encore plus complexe, au vu de l'état actuel des ressources en eau sur le territoire. Agrosolutions a souhaité réaliser une analyse objective de la situation et a identifié les réponses possibles ainsi que leurs leviers de déploiement, en partant à la rencontre d'acteurs sur le terrain.

Un travail d'analyse objective et d'entretiens avec des acteurs du terrain mené par Agrosolutions

Si l'on devait qualifier l'année 2022, deux mots nous viennent rapidement à l'esprit : tensions, ressources. Les enjeux autour de l'eau en sont une illustration ; la sécheresse et les débats passionnés autour de cette ressource essentielle a marqué les esprits et l'agriculture n'a pas été épargnée, dans un contexte de flambée généralisée du coût des intrants. On peut rappeler la détresse des agriculteurs nantais évoquée dans un article du Monde du 2 Août 2022 : « Légumes « grillés » sur pied, semis ou plants jetés avant même d'entamer le cycle de production faute d'approvisionnement en eau suffisant : la région nantaise est placée sous arrêté sécheresse depuis près de trois mois. »

Le manque d'eau en agriculture en France semble ainsi être une évidence communément admise aujourd'hui. Mais l'année 2022 a-t-elle introduit un biais de perception ? Ne sera-t-elle pas bientôt qu'un lointain souvenir dont les anciens se rappelleront comme d'un évènement extrême, marquant régulièrement les années de récolte et la vie des agriculteurs ? Comment cet enjeu est-il perçu par les acteurs, de l'amont à l'aval, en passant par les territoires ? Ont-ils défini et mis en œuvre des stratégies d'adaptation et de réduction ? Un travail prospectif est-il entrepris ? Quelles solutions concrètes et innovantes peuvent inspirer l'ensemble de la profession agricole ? Quels sont les leviers ou les freins à lever pour les déployer ?

Pour répondre à ces questions nombreuses, Agrosolutions a réalisé fin 2022 une analyse fine et objective de la situation passée, actuelle et future, a passé au crible l'ensemble des réponses possibles face aux enjeux de la ressource en eau, et a enfin identifié les appels à projet et aides pouvant servir de leviers à la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces éléments ont été complétés de conférences et colloques liés à la thématique. Agrosolutions est aussi parti à la rencontre d'acteurs afin d'ancrer son analyse dans la réalité du terrain.

Les modélisations prévoient une baisse de la ressource de -10 à -50%¹ et un doublement de la demande à l'horizon 2045 – 2065²

L'agriculture est la principale activité consommatrice d'eau en France, avec 45% des volumes d'eau consommés (eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques - 2021).³ Céréales, légumes, arbres fruitiers et vignes sont les 1ères cultures irriguées en 2020 (70% des surfaces).⁴ Des tensions croissantes sont observées aujourd'hui entre offre et demande. Les ressources en eau sont

¹ https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RE_Explore2070_Eaux_Sout_Synthese.pdf

² <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/86258>

³ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2021>

⁴ <https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a3e04e41-3833-42bf-9a67-afcdcef5e7a6/Primo%20analyse%20chiffres%20d'irrigation%20par%20FNE.pdf>

globalement suffisantes, mais mal réparties spatialement et temporellement.⁵ On observe ainsi une augmentation de 15 % des surfaces agricoles irriguées depuis 2010 (avec un record de +78% pour les Hauts-de-France).⁶ Les sécheresses agricoles représentent 55% des dommages et indemnités ces dernières années.⁷ Les coûts de l'irrigation sont quant à eux en hausse (x 1,7 entre 2008 et 2016), le prix de l'énergie contribuant de manière non négligeable à cette évolution.⁸ Les modélisations prévoient une baisse de la ressource de 10 à 50%⁹ et un doublement de la demande à l'horizon 2045 – 2065.¹⁰

D'un point de vue qualitatif, on constate une baisse de 20% des substances phytopharmaceutiques d'origine agricole dans les masses d'eau superficielles.¹¹ Les efforts restent cependant à poursuivre, en particulier vis-à-vis des masses d'eau souterraines. Parmi les captages fermés sur la période 1980-2019, 41% le sont pour cause de pollutions agricoles.¹²

Les Assises de l'eau, menées entre novembre 2018 et juin 2019, prolongées par le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », entre mai 2021 et février 2022, ont permis d'engager une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau : collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs, instituts de recherche... Afin de garantir les besoins futurs, un objectif de réduction des prélèvements en eau de 25% en 15 ans a été fixé (tous usages confondus).

Un nécessaire état des lieux territorialisé des besoins au regard des ressources, comme base de définition de stratégies et plans d'actions

Au vu de la diversité des contextes locaux, la première réponse à apporter aux enjeux quantitatifs, avant la mise en œuvre de solutions opérationnelles, nous semble être un état des lieux territorialisé des besoins au regard des ressources, comme base de définition de stratégies et plans d'action. Ce travail prospectif est particulièrement important pour les acteurs dont l'activité est étroitement liée aux territoires dans lesquelles elle s'insère, d'autant plus lorsque ces activités imposent des choix au long terme (investissement, développement d'infrastructures lourdes, etc.).

Certaines organisations et dispositifs réglementaires nationaux sont déjà bien en place pour pouvoir à la fois identifier les volumes prélevables et organiser leur répartition. Ainsi les outils de planification (SDAGE et SAGE), les délimitations de territoires naturels cohérents à enjeu « eau » (bassins hydrographiques, Périmètre de Gestion Collective, Zones de Répartition des Eaux, Aires d'Alimentation des Captages, Zones Soumises à Contraintes environnementales...), les études de Volumes Prélevables (pour lesquelles une évolution des méthodes va permettre de saisonnaliser le calcul), et groupe/projet de gouvernance de l'eau (Organisme Unique de Gestion Collective de l'Eau, Projet Territorial de

⁵ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2021>

⁶ <https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a3e04e41-3833-42bf-9a67-afcdcef5e7a6/Primo%20analyse%20chiffres%20d'irrigation%20par%20FNE.pdf>

⁷ <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/86258>

⁸ http://www.fleuve-charente.net/wp-content/files/Charente2050/2.4_ACTIVITES_Irrigation.pdf

⁹ https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RE_Explore2070_Eaux_Sout_Synthese.pdf

¹⁰ <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/86258>

¹¹ https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/datalab_80_chiffres_cles_eau_edition_2020_decembre2020v2.pdf

¹² https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/datalab_80_chiffres_cles_eau_edition_2020_decembre2020v2.pdf

Gestion de l'Eau) sont autant d'outils permettant de définir des stratégies de gestion de l'eau sur les territoires.

Les outils de modélisation cartographique des besoins en eau actuels et futurs, de l'échelle parcellaire à celle du territoire, sont aussi particulièrement utiles. Ainsi, comme évoqué par Benoit Grandmougin, en charge de la Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat à la Région Grand Est, les élus de la Région ont engagé un travail de prospective des besoins et ressources en eau sur chaque bassin, à l'horizon 2050 et 2100. Cette réflexion est accélérée depuis les sécheresses de l'été 2022, véritable « électrochoc » pour la Région, considérant que la situation rencontrée tendra à devenir la norme. L'ensemble des activités régionales sont concernées, dont l'agriculture. Ce travail vise à fixer des actions et objectifs par secteur d'activité. En agriculture, la Région intervient déjà pour soutenir l'élevage et les cultures à forte valeur ajoutée, afin de valoriser au mieux le moindre volume d'eau, via un dispositif d'accompagnement à l'irrigation, à l'infiltration, aux économies d'eau et à la récupération. Parallèlement, le travail prospectif a permis d'orienter le diagnostic vers des solutions déjà existantes, en s'appuyant sur la méthode des analogues du climat, en répondant aux questions suivantes : à quelles villes actuelles les villes du Grand Est pourront être assimilées d'ici à 2100 ? Quelles sont les actions déjà déployées sur ces villes aujourd'hui ? **De nombreuses solutions opérationnelles existent, mais un certain nombre de freins sont à dépasser et la réalité du marché doit demeurer une variable d'entrée.**

Parmi les solutions opérationnelles identifiées pour répondre aux enjeux quantitatifs, on peut évoquer la **diversification des sources d'approvisionnement**, notamment via la création de réserves de substitution intégrées au mieux dans le grand cycle de l'eau (60 nouvelles retenues sont annoncées par M. Fesneau, ministre de l'Agriculture, pour 2023) ou bien la réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), par exemple. Les Assises de l'eau de 2019 ont ainsi fixé un objectif de triplement de la réutilisation de ces eaux en France à l'horizon 2025.¹³ Plus récemment, le Président Macron a insisté sur le besoin de planifier l'usage de l'eau et notamment réutiliser celle-ci (Salon International de l'Agriculture, 25 février 2023). D'un point de vue technique et technologique, des acteurs comme Véolia ont apporté toutes les réponses et une surface importante de parcelles semble pouvoir être couverte en France, comme l'affirment Marie-Christine Huau, Directrice stratégie Eau & Climat chez Véolia et Boris David, Product Owner Ressources en eau et Adaptation au changement climatique, chez Véolia. Les freins semblent être du côté de l'équilibre économique à trouver, tant pour les agriculteurs que pour le fournisseur, en prenant en compte le raccordement aux parcelles, les frais de fonctionnement du réseau et, bien sûr, le coût associé au service d'épuration, nécessitant un engagement sur des volumes minimaux. Les échanges aux 7èmes Assises des vins du Sud-Ouest, début 2023, ont confirmé ce premier frein, via la présentation de deux projets pilotes de REUT du Grand Narbonne. En effet, les chargés de projet à l'Agglomération et à l'IFVV¹⁴ ont expliqué que le besoin d'eau croissant pour les vignes narbonnaises était à l'origine de cette recherche de nouvelles ressources. Ainsi, près de 100 ha de vigne ont été organisés et équipés pour bénéficier d'une irrigation REUT. Cependant, la viabilité de ces démonstrateurs n'a été permise que par un subventionnement public conséquent : 80% du montant des installations (pompes, canalisations, systèmes d'irrigation, d'épuration...) est financé par de l'argent public. Néanmoins, les conséquences financières d'un manque d'eau, dont le risque apparaît maintenant plus élevé et plus fréquent, amènent les acteurs à

¹³

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Bilan%20des%20assises%20de%20l%27eau%20du%2016%20juillet%202020.pdf>

¹⁴ Institut Français de la Vigne et du Vin

étudier la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) avec plus d'attention. S'ajoute bien sûr une nécessaire « révolution culturelle » vis-à-vis de ce changement au profit de la REUT, mais là aussi, la pression climatique fait évoluer les mentalités. Les récents sondages auprès des particuliers montrent d'ailleurs une acceptabilité grandissante. Enfin, des évolutions du cadre réglementaire sont aussi attendues (courant 2023 ?) pour préciser un certain nombre de contraintes et rationaliser le montage des dossiers. La REUT en France est aujourd'hui encadrée par plusieurs textes (deux arrêtés ministériels 2010 et sa révision en 2014, une circulaire interministérielle de 2016 et un décret de mars 2022, pris en application de la Loi AGECE) mais le cadre européen de 2020 doit être transcrit dans le droit français pour modifier les seuils microbiologiques, imposer des contrôles sanitaires plus fréquents et un plan de gestion des risques.

Un travail de concertation avec les agriculteurs est indispensable, afin de « codévelopper des solutions pour pallier ce changement climatique », qui impacte la ressource non seulement en termes de volumes mais aussi d'instabilité de la disponibilité. Ainsi la REUT constituerait une sorte de garantie pour la régularité des approvisionnements (modulo les variations jour/nuit, ou bien une saisonnalisation forte de la démographie). Comme évoqué avec Julien Bas, directeur général chez Semences de France (Bioline), cette solution pourrait être particulièrement intéressante pour des cultures à plus forte valeur ajoutée comme la production de semences. Pour ces cultures, l'approvisionnement relativement stable et suffisant en eau représente un fort enjeu pour la souveraineté alimentaire. Il faut toutefois garder en tête que cela sera toujours conditionné par l'adéquation spatiale entre la ressource (la station d'épuration, qui traite des volumes suffisants) et l'usage (les parcelles irriguées et leurs installations).

L'autre volet de réponses opérationnelles aux enjeux quantitatifs est à associer à une **rationalisation de la consommation en eau** des cultures. Un large panel de solutions peut être envisagé : améliorer l'efficacité de l'irrigation via les équipements et outils numériques de pilotage, mettre en place des filières à faible consommation en eau grâce à de nouvelles variétés / cultures ou races, favoriser la rétention de l'eau dans les sols (meilleure mycorhization, paillage/couvert permanent des sols, amendement organique...), revoir le calendrier cultural, adapter la taille ou le porte-greffe, favoriser les infrastructures agroécologiques (haies brise vent, fossés, zones humides, murets...). Une partie de ces solutions a pour objet de ralentir le cycle de l'eau, notamment les écoulements superficiels, pour la rendre disponible aux végétaux. L'avantage de ce ralentissement est qu'il favorise aussi le pouvoir épurateur des sols et des plantes vis-à-vis des éventuels contaminants biologiques contenu dans les eaux.

L'Association Climatologique de la Moyenne Garonne (ACMG), au travers de la voix de Jean-François Berthoumieu notamment, pousse de nombreuses solutions de rationalisation, parfois assez disruptives par rapport aux recommandations habituelles. Ces recommandations sont préconisées depuis une quinzaine d'années, au sein du Cluster Eau & Climat, notamment. Parmi les recommandations on entendra que l'adaptation au changement climatique des cultures et des territoires, vis-à-vis de l'enjeu « Eau », passera par un stockage de l'eau dans les sols, les zones humides, la recharge de nappe alluviale et la REUT. Les plus novatrices iront même jusqu'à recommander une économie de l'eau d'irrigation tant qu'il ne fait pas plus de 33/34°C et une utilisation de l'eau (stockée et/ou économisée) les jours de canicule, pour réduire l'amplitude thermique journalière (+200mm d'eau = - 4°C d'amplitude thermique). Ce dernier point va globalement à l'encontre des arrêtés de restriction d'eau en période de canicule, mais ne sera possible que si des économies d'eau sont faites au préalable.

Concernant le pilotage de l'irrigation, Olivier Descroizette, directeur de Ferme Leader et d'AgriNovex chez Bioline by InVivo, rappelle néanmoins que le déploiement d'outils de pilotage ne peut se faire sans le développement d'un équipement pour l'irrigation adéquat, ce qui représente un frein réel aujourd'hui, surtout pour des parcelles de grandes cultures. Moduler son irrigation à l'aide d'un enrouleur à déplacer à chaque tour d'eau est tout bonnement impossible pour un agriculteur. En outre, le coût de ces solutions de pilotage, dans un contexte où l'eau ne représente pas aujourd'hui une charge trop élevée, peut représenter un autre obstacle. Enfin, la démonstration de solutions de pilotage efficaces en grandes cultures semble encore à poursuivre. De manière plus générale, l'étude menée par La Coopération Agricole Auvergne – Rhône-Alpes au deuxième semestre 2022 souligne de fortes attentes de la part des coopératives pour expérimenter et démontrer ce panel de solutions économes en eau.

Dans le cadre de la mise en place de filières bas intrants, Julien Bas, directeur de Semence de France, rappelle l'importance de prioriser la réalité du marché, c'est-à-dire le modèle économique global du marché agricole et alimentaire, les choix de consommation et le prix que le consommateur final est prêt à payer, tout comme le revenu à l'hectare induit pour l'agriculteur.

Chartes de filières, paiements pour services environnementaux et appels à projets : des leviers déterminants

Le programme Harmony, présenté par Cécile Doinel, Manager programme Harmony Europe chez Mondelez International, a été créé il y a 13 ans par la marque LU avec l'ensemble de la filière blé (agriculteurs, coopératives, meuniers, experts et ONG), afin de cultiver le blé biscuitier de manière plus durable et contribuer à la limitation de l'empreinte environnementale des biscuits LU. La charte définit un ensemble de bonnes pratiques agricoles pour promouvoir une culture plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité locale. Son approche se veut holistique et, concernant la ressource eau, elle vise à préserver la qualité de l'eau par un raisonnement des intrants et de bonnes pratiques de traitement et de nettoyage du matériel agricole. Elle demande également un raisonnement des apports en eau en tenant compte des réserves du sol, par exemple via l'enregistrement et la remontée du volume d'eau utilisé ainsi que sa justification ou bien l'utilisation d'équipements qui optimisent les apports en eau. Appliquées par plus de 900 agriculteurs en France (récolte 2021) et déployées dans 7 pays européens, les chartes de bonnes pratiques culturelles semblent particulièrement efficaces pour encourager les pratiques à faible empreinte eau.

Sur le plan qualitatif, les Assises de l'eau ont également soutenu le déploiement du dispositif de paiement pour service environnemental (PSE) à titre expérimental, proposé dans la Mesure 24 du Plan Biodiversité de 2018 et pour lequel les Agences de l'eau ont été dotées d'une enveloppe de 150 millions d'euros.¹⁵ L'Agence de l'Eau Adour Garonne a été pionnière dans la définition et la mise en œuvre de PSE, comme le rappelle Noémie Ringeval Schaller, référente agriculture région Nouvelle-Aquitaine au sein de cette agence, avec de très nombreux territoires pilotes (78 000 ha en 2020¹⁶). L'Agence de l'eau Adour Garonne soutient également l'émergence de filières à bas niveau d'impact et a participé à plusieurs appels à projet en ce sens depuis 2021. En région Grand Est, un travail important est également réalisé via une approche filière, de l'amont à l'aval, en partenariat avec 3 agences de l'eau, via un appel à projets renouvelé 2 fois par an. 95 projets d'études de marché et d'investissement

¹⁵

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Bilan%20des%20assises%20de%20l%27eau%20du%2016%20juillet%202020.pdf>

¹⁶ <https://eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/activites-economiques-amenagements/agriculture-eau/paiement-pour-services-environnementaux>

dans les filières ont ainsi émergé : élevage lait et viande à l'herbe, produits biosourcés, agriculture biologique, silos, ateliers de transformation... L'objectif aujourd'hui est d'élargir cet appel à projets aux problématiques liées à l'eau d'un point de vue quantitatif. Cette démarche de considérer l'échelle des filières agroalimentaires est assez novatrice et fait maintenant tache d'huile dans d'autres régions.

Ces montants distribués par les Agences de l'eau (via le subventionnement des projets ou directement des exploitations agricoles) sont contraints par un certain nombre de règles liées au fait qu'il s'agit d'argent public. Certains acteurs privés des filières agroalimentaires et des territoires se lancent aussi dans l'étude de la faisabilité de déploiement de PSE privé/privé : sous la forme de prime filière, sur le modèle du programme Harmony, ou bien sur des modèles plus innovants, restant à construire (mécénat, paiement en nature via des baux à loyer modéré, négociations contractuelles pour faire converger les consentements à payer et consentements à recevoir...). On peut néanmoins citer des démarches comme les PSE payés par la fondation de Kering pour une filière ovine dans le Lot, via Epiterre¹⁷, les contrats de compensation écologique, qui sont issus de contraintes réglementaires, mais peuvent être source de valeur économique directe pour les agriculteurs qui s'engagent, ou encore les démarches de vente de crédits carbone agricoles sur le marché de la compensation volontaire. Les modèles et contrats (de droit privé) restent souvent à créer, tout comme les méthodes de quantification des services rendus et de monétisation des indicateurs de performance. Agrosolutions travaille sur ces aspects pour pouvoir outiller ses clients dans le futur.

Enfin, et bien qu'ils ne ciblent pas directement la question de l'eau, plusieurs appels à projets nationaux existent pour soutenir la transition agroécologique de l'agriculture et son adaptation au changement climatique. A l'échelle régionale, ces soutiens au financement sont nombreux, et s'appuient en partie sur le budget des Agences de l'eau. Face aux risques de tensions sur les ressources en eau et dans un contexte de sécheresses répétées depuis quelques années, le gouvernement a par ailleurs décidé, mi-avril 2022, d'augmenter les moyens des agences de l'eau en réhaussant leurs plafonds d'autorisation de dépenses de 100 millions d'euros en 2022.¹⁸

Mettre en cohérence les initiatives et favoriser le dialogue entre les acteurs : le rôle essentiel des acteurs du territoire

La mise en cohérence d'un foisonnement d'initiatives sur un territoire donné et la concertation entre les différents acteurs, semblent être, en outre, indispensables. Dans cette optique, le rôle et l'investissement d'acteurs publics du territoire comme les régions ou les Agences de l'eau, mais aussi d'acteurs privés, comme les coopératives ou les acteurs de l'eau, semble particulièrement important. Noémie Ringeval Schaller nous a ainsi décrit le processus de concertation lancé par l'agence de l'Eau Adour Garonne dans le Grand Sud-Ouest en 2021, associant notamment les chambres d'agriculture régionales, les coopératives, l'INRAe, les conseils régionaux et l'Etat, autour de la question suivante : quelles actions pour améliorer la situation de l'eau en agriculture dans le Grand Sud-Ouest ? En lien avec cette démarche, un recensement des initiatives a été mené courant 2022 et 150 dossiers ont été reçus. L'objectif est de faire converger les actions, de mettre en place la gouvernance appropriée incluant un comité de financement, d'assurer un espace de dialogue multi-acteurs, et enfin d'aboutir à un pacte d'engagement, qui devrait être signé début 2023.

Plus localement, le projet européen TALANO Water (2022-2024) s'appuie lui aussi sur des techniques de concertation et d'animation de groupes multi-acteurs pour coconstruire et évaluer les stratégies

¹⁷ <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/epiterre-fier-de-rejoindre-les-projets-soutenus-par-kering-pour-developper-lagriculture-regeneratrice/>

¹⁸ [https://www.actu-environnement.com/ae/news/secheresse-agences-eau-aides-rhin-meuse-adour-garonne-loire-bretagne-artois-picardie-40481.php4#ntrack=cXVvdGkaWVubmV8MzE1NQ%3D%3D\[MzY3MjA2](https://www.actu-environnement.com/ae/news/secheresse-agences-eau-aides-rhin-meuse-adour-garonne-loire-bretagne-artois-picardie-40481.php4#ntrack=cXVvdGkaWVubmV8MzE1NQ%3D%3D[MzY3MjA2)

d'adaptation des agriculteurs et viticulteurs du bassin versant de l'Aude, face à la rareté de l'eau et pour une gestion concertée de celle-ci.

Face au large panel de solutions et de leviers existants pour répondre aux enjeux de l'eau en agriculture, l'année 2023 sera sans aucun doute placée sous le signe de l'adaptation, de l'innovation et de la collaboration.

Agrosolutions, cabinet d'expertise-conseil en agriculture et environnement, appuyé des filiales de Bioline by InVivo, compte prendre sa place pour accompagner cet enjeu majeur et ce sujet d'avenir

Après le carbone et la biodiversité, les équipes d'Agrosolutions ont décidé qu'il était temps d'ajouter à 2023 cet enjeu majeur de la gestion de l'eau.

Après une dizaine d'années d'accompagnement des études d'Aires d'Alimentation de Captages, de modélisations de l'impact de programmes phytopharmaceutiques pour les coopératives, des groupes d'agriculteurs ou des plateformes d'expérimentation, la question de la gestion qualitative des ressources en eau est déjà bien intégrée à l'activité. De nouvelles thématiques d'accompagnement techniques aux bonnes pratiques agronomiques, mais aussi de projet de diversification vers des cultures et filières à bas niveau d'impacts sont de plus en plus abordées dans l'activité d'Agrosolutions.

L'axe quantitatif, lui, a été abordé en commençant avec l'étude et le test de matériel et outils numériques ou connectés, dans le living lab de Fermes LEADER, l'accompagnement administratif d'Organisme Unique de Gestion Collective ou des travaux lancés récemment sur la plateforme Openfield by InVivo, pour tester l'intérêt de certaines pratiques 3^{ème} Voie de l'Agriculture sur la fonctionnalité de la réserve utile des sols cultivés. Agrosolutions espère désormais pouvoir développer son activité sur le déploiement de PSE eau, liés au ralentissement du cycle de l'eau ou la réutilisation des eaux usées traitées, notamment, mais aussi autour des évolutions d'assolement, à l'échelle des bassins de production.

Agrosolutions se place à l'interface entre la production agricole et les enjeux environnementaux et de territoires. Avec son intégration dans une grande organisation telle que Bioline by InVivo et l'ensemble de ses partenaires externes, ce cabinet d'expertise-conseil compte bien prendre sa place pour défendre les enjeux et ambitions d'une production agricole toujours plus résiliente et durable, dans un contexte de nécessaire adaptation aux changements climatiques.

ILS ONT CONTRIBUÉ

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs rencontrés pour les échanges riches et passionnants que nous avons pu avoir et qui ont contribué à cet article :



Julien Bas

Directeur général chez Semences de France (Bioline by InVivo)



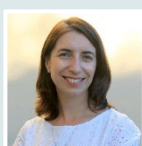
Boris David

Hydrogéologue, Product Owner Ressources en eau et Adaptation au changement climatique, chez Véolia



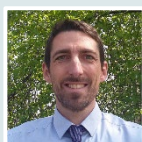
Olivier Descroizette

Directeur Ferme Leader et directeur Agrinovex chez Bioline by InVivo



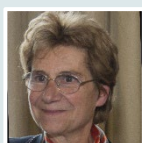
Cécile Doinel

Manager programme Harmony Europe chez Mondelez International.



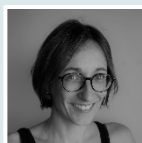
Benoît Grandmougin

Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat à la Région Grand Est



Marie-Christine Huau

Agronome AgroParisTech, Directrice stratégie Eau & Climat chez Véolia



Noémie Ringeval Schaller

Référente agriculture région Nouvelle-Aquitaine à l'Agence de l'eau Adour Garonne



Olivia Talhouk

Chargée de mission Accompagnement et Financement des Transitions écologiques à La Coopération Agricole Auvergne Rhône-Alpes

